Nro. 7.

BULLETIN DE LA CONFÉDÉRATION DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

Cet écrit paroitra tous les jours, à l'Imprimerie du Gouvernement, pendant la durée de la Confédération,

Fait à Varsovie, le 19. Juillet, 1812.

Discours de M. Calixte Mierzeiewski Député du district de Brześć en Lithuanie, au Conseil général de la Confédération, tenu le 15. du courant, à la Séance du dit Conseil.

Messieurs!

„L'acte d'adhésion du district de Brześć, à la Confédération générale, présenté pour M. Etienne Grabowski, prouve qu'à peine le premier détachement de la grande armée fût apperçu dans l'enceinte de la ville de Brześć, et eût délivré ses habitans du joug qui les avoit accablés pendant 18. ans, les citoyens du dit district prévoyant leur destinée, et bravant le danger qui les menaçoit, s'empresserent de s'assembler et d'agir, dans le moment même où les soldats Russes occupoient encore les environs de Polésie et de Białowieś, qui ont été tant de fois teints du sang innocent de nos citoyens. Mais il n'y a pas de danger pour un Polonois; il ne connoit pas de délibération, quand il s'agit du salut de la patrie; il n'y a pas de sacrifice qu'il se repente de faire pour cette même patrie."

„Pénétrés des plus vifs transports à l'aspect de nos libérateurs, et à la nouvelle de la Confédération générale du Royaume de Pologne, faite à Varsovie, le 28. Juin, nous avons rédigé l'acte de nos accessions, élu des Députés, établi un comité administratif provisoire dans le même moment. Et c'est dans ce moment enchanteur, moment heureux, qu'un vrai Polonois seulement peut concevoir, sentir et apprécier, ce qu'aucune langue ni art oratoire n'est en état de rendre et d'écrire dignement. Les citoyens du district de Brześć, des-

cendans fidèles de ceux dont les services distingués vivent dans la mémoire de la patrie reconnoissante, ces citoyens, dis-je, cédant aux tristes circonstances et à la nécessité, ont su garder saintement dans leurs coeurs, l'esprit national, malgré les violences et l'oppression, qui tendoient à son anéantissement.

„Quoique l'acte des accessions qui a déja été remis, ne soit signé que par les citoyens qui ont heureusement échappé aux violences de la barbarie; ceux qu'elle arrache récemment du sein de leurs familles, de leurs foyers paisibles, ne sont pas moins Polonois, et ne manqueront pas de se montrer dignes de leurs noms. Messieurs! puisque le sort favorable m'a accordé l'honneur d'être auprès de vous, l'interprète des sentimens de mes concitoyens, quil me soit permis de déclarer dans cette auguste enceinte, d'assurer devant le ciel, que les citoyens de Brześć, enfans fidèles de la patrie, répondront toujours dignement au but de la Confédération faite par la nation légalement assemblée, et qu'ils ne se laisseront devancer par personne, dans cette honorable carriere."

Le 15. Juillet, 1812.

Calixte Mierzeiewski
Député du district de Brześć en Lithuanie.

Le Comte Zamoyshi Sénateur Palatin, suppléant de S. A. le Prince Czartoryski, Maréchal de la Diéte et de la Confédération du Royaume de Pologne, répondit comme il suit:

Réponse du Comte Zamoyski.

„La confiance dont la nation daigna nous honorer, est d'autant plus flatteuse pour nous, que nous sommes témoins, dignes concitoyens! de vos sentimens et de votre zèle, dont on n'avoit jamais osé douter, et que vous avez conservé dans toute sa pureté. Ce zèle est aussi redoutable à nos ennemis, que les armes portées par nos freres, dans les foyers qu'ils avoient autrefois usurpés. — Le sort plus favorable a permis à la terre sur laquelle nous vous saluons aujourd'hui, d'être le berceau des nouveaux destins de la Pologne. Votre patriotisme est d'un heureux augure pour l'accroissement et la splendeur de notre patrie: car celui qui possede le pouvoir de disposer de tout sur la terre, ne refusera pas sa protection à ceux qui ne veulent avoir d'autre patrie que la Pologne, qui n'en reconnoitront jamais d'autre.

Jusqu'au 16. du courant, le Conseil général a reçu un grand nombre d'accessions:

1. Celle de Mr. Zembrzuski, Conseiller de la haute Chambre des Comptes.
2. De M. Charles Kempiński, Sous-Préfet du district de Zlebdów, avec les employés de son bureau, au nombre de 6 personnes.
3. De M. Félix Nowomieyski, Sous-Préfet du district de Siedlce, avec trois employés de son bureau.
4. Du Clergé du Département de Płock, habitant près le couvent des freres de St. Norbert.

5. De M. Aloïse Krause, suppléant le Directeur des mines du Département de Radom, avec trois employés.

6. De M. Gedzielski, Directeur du trésor dans le Département de Płock, avec 46 employés de la Direction.

7. De M. Stanislas Szymański, ancien Professeur.

8. De M. François Nowodworski.

9. De M. Florian Kącinowski, Inspecteur en Chef du bureau central, des Sous-Inspecteurs ou Adjoints au nombre de 6 personnes.

10. De M. Mathieu Mirosławski, Inspecteur aux revues, des Sous-Inspecteurs et adjoints de la dite inspection au nombre de neuf personnes.

11. De M. Rogowski, Sous-Préfet du district d'Aneszewice, avec 3 employés de son bureau.

12. De M. Felix Mielowski, Sous-Préfet du district d'Ostrzeszow.

13. De M. Joseph Wysocki, Sous-Préfet du district de Lipno, avec les employés de son bureau, au nombre de 15. personnes.

14. De M. Joseph Zychliński, Sous-Préfet de Kalisz, avec les employés de la Sous-Préfecture, au nombre de 15 personnes.

15. De Mr. Albert Szpinek, Conseiller du Département de Kalisz.

16. Les citoyens du district de Kalisz, au nombre de 27 personnes.

17. De M. Łątowski, Sous-préfet du district d'Olkusz, avec les employés de son bureau, le Conseil et les citoyens du dit district, au nombre de 18 personnes.

18. Les citoyens du district de Szkalmierz, au nombre de 31 personnes.

19. Le Conseil du district de Szkalmierz.

20. Le Tribunal civil de 1ere. Instance du Département de Posnanie, avec les signatures de M. André Czarnecki Président, des membres et des employés du dit Tribunal, au nombre de 23. personnes.

21. La Cour de justice criminelle du Département de Posnanie et de Bromberg, avec les signatures du bureau de ce tribunal.

22. Le couvent des PP. dits bonifratres de Cracovie.

23. De la congrégation des ecclésiastiques séculiers, demeurans près de l'église de S. Marc, à Cracovie.

24. De la congrégation des PP. Paulins de Casimir, près Cracovie.

25. De la Collégiale de Ste. Anne, de l'eglise paroissiale de l'Académie de Cracovie, avec la signature du P. Boniface Garycki.

26. Du couvent des cordeliers de Casimir, près Cracovie.

27. Du couvent des PP. Dominicains de Cracovie.

28. Du couvent des Chanoines réguliers, gardiens du tombeau de Jésus Christ, près l'église de Ste. Barbe, à Cracovie.

29. Du couvent des PP. Carmes de Cracovie.

30. Du couvent des PP. Bernardins de Cracovie.

31. Du couvent des PP. Capucins de Cracovie.

32. De M. Jean Łodziński Bourg-mestre de la ville de Sławków, avec la noblesse de l'endroit, les Conseillers municipaux et les citoyens, au nombre de 280.

33. De l'administration des mines de Zaworzniki, avec la signature de Paul Skorzewski et de 18. employés.

34. De M. François Obnizna, Conseiller de Préfecture du Département de Siedlce.

35. Du jugement de paix du district de Krasnostaw, avec les signatures de M. Kretowicz Juge, Zbrodziński Supléant du Juge de paix et 6. employés.

36. De M. Pakosz Général de Brigade, avec les aides de Camp.

37. Du Préfet du Dépt de Kalisz, avec son bureau.

38. Des officiers, Professeurs et employés du corps des Cadets de Kalisz.

39. Des ecclésiastiques de l'église de Ste. Marguerite à Posen.

40. Du Curé de l'église paroissiale de St. Marc, à Posen.

41. De M. Martowski, Sous-préfet du district de Petricau.

42. Du Jugement de Paix du District de Szkalmierz.

43. Du Consistoire de l'Evêque de Cracovie.

44. De M. Zabilski, Suppléant du Sous-préfet du district de Konin, qui a envoyé un livre contenant les adhésions de 165. personnes, tant membres d'autorités, qu'ecclésiastiques et habitans de toute classe, du district de Konin, qui après avoir appris l'établissement de la Confédération, s'y joignent tous, sans attendre la convocation des districts et assemblées communales.

M. Linowski Sous-préfet du district de Skalbimierz, s'exprime ainsi dans l'acte d'accession envoyé en son nom et celui des employés de son bureau.

„La nouvelle du rétablissement du Royaume de Pologne, cette nouvelle d'un bonheur extraordinaire, et qui surpasse tous nos desirs les plus ardens, est enfin parvenue jusqu'aux habitans du district de Skalbimir."

„L'Echo des cris de joie qu'a excité le rétablissement de la Pologne, a retenti dans notre district, et a rempli d'ivresse, les coeurs de ses habitans. Le nom de Polonais qu'il étoit défendu de prononcer pendant plusieurs années, passe aujourd'hui de bouches en bouches, depuis le vieillard au bord de la tombe, jusqu'à l'enfant au berceau. Les maux passagers, suites inévitables de la guerre, sont déja oubliés. Partout les mains sont élevées vers le ciel, et tous les habitans de notre terre adressent leurs voeux à l'être suprême, pour la vie et le succès des armes de NAPOLEON le Grand, notre régénérateur.

(Signé) Linowski et 4 employés.